



Circulaire Technique 09/10 – 17

Modalités d'acheminements à l'occasion des stages nationaux et des déplacements équipe de FRANCE

Lors de manifestations (stage d'entraînements, stages O.F.A.J., Regroupements Nationaux, Regroupements des équipes de France, Déplacements des équipes de FRANCE), les athlètes sélectionnés sont pris en charge financièrement par la C.N.N.P.

Les titres de transport sont émis sur demande de la C.N.N.P. par l'agence de voyage retenue. Ils sont ensuite transmis aux athlètes avant le déplacement.

De ce fait, ceux-ci n'ont pas d'avance financière à effectuer.

La commande des titres s'effectue selon les modalités ci-dessous :

- Prise en charge à partir du lieu de domiciliation du siège social du club d'appartenance ou du Pôle France, Aller et Retour.
- Concernant les nageurs du Pôle France, les mesures précitées seront adaptées en fonction de la période en concertation avec la responsable de la structure.
- Des aménagements pourront être effectués à titre exceptionnel. Les frais afférents à ces changements ne seront pas pris en charge par la C.N.N.P. et réglés par l'athlète.

Pour ceux qui souhaiteraient se rendre sur les lieux en voiture personnelle. Ils devront en informer la C.N.N.P. dès réception de la convocation afin que les titres de transports ne soient pas émis, sous peine de ne pas être remboursé des frais avancés, Le tarif de remboursement est celui de la S.N.C.F. 2ème classe sur présentation des justificatifs correspondant. L'ensemble des pièces ORIGINALES sera transmis au plus tard 10 jours après votre retour au trésorier de la Commission nationale :

Monsieur Philippe CHOLET
49 rue Denis
50110 TOURLAVILLE

Note : En ce qui concerne les transferts aéroport, Gare SNCF / lieu de stage/compétition, et les transferts domicile / aéroport, Gare SNCF, les transports en commun sont à privilégier. Les remboursements de taxi ne seront pris en compte et acceptés que pour des raisons exceptionnelles, après accord **préalable** de la C.N.N.P.